

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **seizième jour du mois de décembre deux mille quatorze** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures trente.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Vincent Langevin, directeur général adjoint.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil ouvre la séance à 18 h 50. Monsieur Vincent Langevin, directeur général adjoint, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2014-12-R387

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Remplacement du serveur informatique de la municipalité.
4. A.I.M. Festival de musique de Carillon édition 2015 – Modification des dates de l'évènement.
5. Mandat à LeChasseur Avocats Ltée
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N^o : 3

2014-12-R388

REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le serveur informatique actuel est en fin de vie utile et qu'il doit être remplacé en début d'année 2015;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 prévoit l'achat d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé l'aide de monsieur Stéphane Jourdain, administrateur de réseau pour la MRC d'Argenteuil, qui possède l'expertise et a accès à un réseau de détaillants spécialisés en informatique afin de proposer la meilleure solution de remplacement au meilleur prix;

CONSIDÉRANT la note de service de monsieur Stéphane Jourdain, datée du 11 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le système proposé offrira un rendement supérieur à l'actuel, que la garantie du manufacturier est avantageuse et que la soumission respecte le budget alloué;

CONSIDÉRANT que l'achat de l'ensemble des équipements requis et des licences seront commandés dès l'acceptation de la présente résolution par les membres du conseil municipal afin de réduire les délais de livraison et que la facturation du fournisseur de service ne sera émise qu'à compter du 1^{er} janvier 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu:

Que les membres du conseil autorisent l'achat d'un serveur informatique de marque IBM, avec la licence Microsoft Windows 2012 ainsi que toutes les composantes détaillées dans la note de service de monsieur Stéphane Jourdain en date du 11 décembre 2014 pour une somme n'excédant pas 6 500,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Service des finances, monsieur Benoît Grimard
M. Stéphane Jourdain, MRC d'Argenteuil*

POINT N^o : 4

2014-12-R389

**A.I.M. FESTIVAL DE MUSIQUE DE CARILLON ÉDITION 2015 –
MODIFICATION DES DATES DE L'ÉVÈNEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec des promoteurs concernant la mise en place d'un festival de musique estival dans le Parc de Carillon;

CONSIDÉRANT que le promoteur a fait une demande écrite à la Municipalité en date du 10 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les dates retenues initialement pour l'édition 2015 doivent être modifiées et déplacées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

Que les membres du conseil municipal autorisent la modification des dates retenues initialement pour le festival de musique A.I.M. à être tenu à Carillon à l'été 2015. Les dates retenues sont le vendredi 26 juin, samedi 27 juin et dimanche 28 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

*c. c. AIM Expérience, M. François Caron Lebaron, 5302 de Lanaudière, Montréal, Qc H2J 3R3
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M. Benoît Grimard, service des finances*

POINT N^o : 5

2014-12-R390

MANDAT À LECHASSEUR AVOCATS LTÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la sollicitation de firmes de conseillers juridiques à l'automne 2014 et qu'elle a reçu plusieurs offres de services;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont rencontré le 17 novembre dernier les représentants de 3 bureaux spécialisés en droit municipal;

CONSIDÉRANT qu'une firme s'est démarquée quant à son expertise reconnue et sa réputation dans le secteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

De mandater la firme LeChasseur Avocats Ltée, représentée par M^e Marc-André LeChasseur, avocat, comme expert-conseil juridique sur les dossiers de la municipalité, l'offre comprend un support téléphonique avec facturation mensuelle à 250,00 \$/mois. Tout autre dossier municipal et avis juridiques seront facturés au taux de 250,00 \$/heure plus les taxes applicables. Le forfait mensuel existant chez Dunton Rainville prend fin avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Firme LeChasseur Avocats Ltée, Me Marc-André LeChasseur, avocat
Service des finances, monsieur Benoît Grimard*

POINT N^o : 6

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de question à 18 h 55 pour se terminer à 19 h 35.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N^o : 8

2014-12-R391

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 37 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

Signatures :

Vincent Langevin,
Directeur général adjoint

André Jetté,
Maire